



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 19/2024

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés
à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières
(phases 2 et 3 des travaux)**

Date de la commission : lundi 11 novembre 2024, 19h00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés aux phases 2 et 3 des travaux d'entretien et de sécurisation des routes forestières.

Il s'agit de la continuité des préavis n° 01/2022 « entretien des routes forestières » et 11/2023 « entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux », qui concernaient la phase 1 des travaux.

L'exécution des travaux se déroulera en 2025 :

- Route forestière Veytaux – Champbabau
- Route forestière Champbabau – En Combarosse
- Route forestière En Combarosse – Sorebenne
- Chemin des Raveyres
- Ancienne Route de Sonchaux
- Chemin de l'Eau

2. OBJECTIF VISE PAR LES TRAVAUX

Pour rappel, la totalité des forêts concernées (345 ha de forêts protectrices et environ 30 ha de forêts non-affectées en forêts protectrices) ont un objectif prépondérant de protection des personnes et des biens contre les dangers naturels. Afin de garantir leur gestion de façon durable, un réseau de dessertes en bon état est indispensable.

L'objectif essentiel visé par les travaux est de remettre en état les routes forestières ouvertes à la circulation du public, ainsi que celles utilisées à des fins de gestion forestière, dans un contexte où les forêts desservies sont principalement à fonction protectrice.

En effet, les réfections décrites ci-dessous ont comme but de garantir durablement leur praticabilité pour les différents usagers, notamment pour la gestion des forêts communales de Veytaux, et donc de garantir leurs effets de protection à long terme. De plus, sans intervention, certains tronçons pourraient devenir impraticables à cause du risque d'effondrement de la route en fonction des conditions d'exploitation des bois par des véhicules lourds. La sécurité du trafic n'est donc plus garantie sur l'ensemble des routes forestières qui concerne également l'accès des riverains à leur domicile.

3. TRAVAUX PREVUS

Plusieurs types de travaux sont nécessaires sur les différents tronçons concernés. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des conditions de gestion forestière conformément aux principes définis dans les politiques forestières fédérales et cantonales. En effet, selon le Plan directeur forestier de l'est vaudois (2015) : « *Le service des forêts peut soutenir des mesures d'amélioration ou de réfection des équipements de desserte si cela s'avère nécessaire pour une gestion rationnelle des forêts protectrices, si elles sont incluses dans des périmètres reconnus pour bénéficier d'une aide.* »



L'analyse globale des routes forestières ainsi que l'étude menée par un bureau spécialiste en ingénierie forestière, a permis de lister les travaux nécessaires suivants ainsi que les coûts y relatifs : (*Les tronçons ci-dessous sont représentés sur le plan annexé*)

➤ **Route forestière « Veytaux – Champbabau »**

A5, A6, A8, A9 : Plusieurs bords de route et petits tronçons de routes nécessitent d'être refait. A cause de l'usure et de la déclivité du terrain des affaissement ont été observés du côté aval de la route. Le principe sera le même pour les 4 zones critiques repérées sur le terrain. Le revêtement bitumineux sera découpé aux deux extrémités et la route sera dégrappée sur la longueur et la largeur de l'affaissement constaté. Ensuite, la fondation de la route sera terrassée sur 0.5 m de profondeur, puis des matériaux sains seront mis en place et compactés. Finalement, un béton bitumineux de type ACT 22 N sera posé sur une épaisseur de 8 cm.

A7 : Un pont en béton (affleurant au sol) doit être entretenu, car des taches de rouilles apparaissent à la surface de la route. Les 5 joints de dilatation seront changés et les surfaces de rouilles seront traitées individuellement.

A10 : Une zone devra être gravillonnée juste en aval du pont en béton, jusqu'au croisement avec le chemin de l'eau. Le boudin d'enrobé sur le côté aval de la route sera également renforcé. Ce tronçon sera taconné de façon ponctuelle. Les emplacements des gravillonnages sont indiqués sur les plans ci-joints. Les taconnages seront indiqués directement sur place avec un spray. Une base de 15 taconnages de 1 m sur 1 m a été estimée.

➤ **Route forestière « Champbabau – En Combarosse »**

K1 : Sur ce tronçon de 1240 m, il est prévu de gravillonner en deux couches l'ensemble de la chaussée dans le but de préserver la pérennité de l'enrobé. Une surface de 3970 m² sera donc gravillonnée après avoir été mise au profil.

K2 : Sur ce deuxième tronçon de 425 m, un réglage du chemin gravelé est prévu notamment avec un broyeur de pierre (type kirpy) ainsi qu'en rechargeant ponctuellement les endroits présentant un manque de matériaux, tels que les ornières ou les nids-de-poule, avec de la grave 0-45. Il faudra ajouter approximativement 65 m³ de ce matériau afin de remettre en état ce tronçon.

K3 : Entre ces deux tronçons, un revêtement bitumineux avait été mis en place lors de la précédente remise en état de la desserte (en 2016). Actuellement, la banquettes intérieure du 2^{ème} lacet présente des signes de faiblesse. Premièrement, il sera nécessaire de découper l'enrobé sur 20 m et de le dégrapper sur une largeur d'environ 2 m. Puis, afin de la renforcer de façon durable, il sera nécessaire de régler et compacter la grave formant le coffre en dessous de l'enrobé, pour finalement poser du béton bitumineux à chaud de type ACT 22 N sur une épaisseur de 8 cm (après compactage). Comme pour les autres tronçons qui vont être dégrappés, les matériaux seront évacués dans des décharges adaptées.



K4 : Sur ce tronçon, un réglage du chemin gravelé est prévu notamment avec un broyeur de pierre (type kirpy) ainsi qu'en rechargeant ponctuellement les endroits présentant un manque de matériaux, tel que les ornières ou les nids-de-poule, avec de la grave 0-45. Une quantité se montant à environ 20 m³ de ce matériau serait nécessaire afin de remettre en état ce tronçon.

➤ **Route forestière "En Combarosse – Sorebenne "**

B1: Sur ce tronçon de 670 m, il est prévu de gravillonner en deux couches l'ensemble de la chaussée dans le but de préserver la pérennité de l'enrobé. Une surface d'environ 2150 m² sera donc gravillonnée après avoir été mise au profil.

➤ **Chemin des Raveyres**

D1 et D2 : Sur ce tronçon en revêtement bitumineux, deux cunettes servant à l'évacuation des eaux doivent être refaites. Pour ce faire, l'enrobé sera découpé sur la largeur de la route et dégrappé sur une longueur de 8 m pour chaque traversée. Par la suite, le coffre de route devra être réglé afin de permettre la pose à la main d'un béton bitumineux de type ACT 22 N sur une épaisseur de 8 cm.

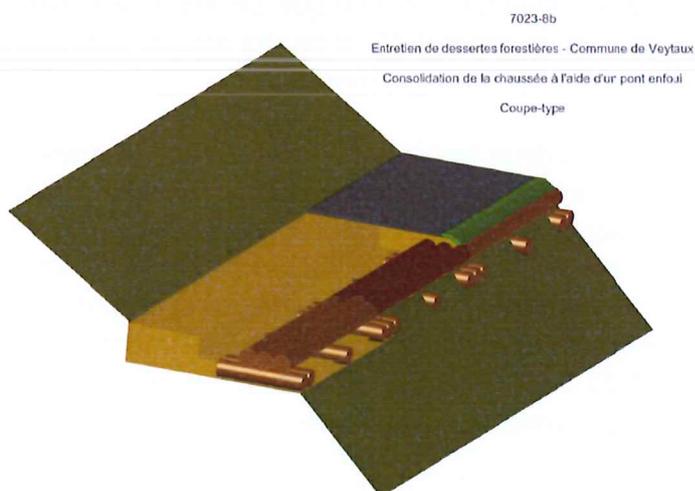
➤ **Ancienne route de Sonchoux**

E1 à E5 : Sur cette route, il est prévu de refaire le couronnement des murs de soutènement au niveau des lacets.

E6 : La chaussée se trouvant entre l'objet E5 et le croisement entre A1 et A2 devra être gravillonnée en deux couches dans le but de préserver la pérennité de l'enrobé. Une surface de 1470 m² sera donc gravillonnée après avoir été mise au profil. Cette route s'est beaucoup dégradée suite à des chutes de pierres.

➤ **Chemin de l'Eau**

J1 : Sur ce tronçon, il est nécessaire de renforcer la chaussée sur 16 m de long par la pose de bois formant un pont enfoui sous la chaussée. Les travaux seront donc environ les mêmes que ce dernier. Il faudra toutefois faire attention à préserver la chambre en amont lors des travaux.



J2, J3, J4 et J5 : Plusieurs bords de route nécessitent d'être refaits. A cause de l'usure et de la déclivité du terrain des affaissements ont été observés du côté aval de la route. Le principe sera le même pour les 4 zones critiques repérées sur le terrain. Le revêtement bitumineux sera découpé aux deux extrémités et la route sera dégrappée sur la longueur et la largeur de l'affaissement constaté. Ensuite, la fondation de la route sera terrassée sur 0.5 m de profondeur, puis des matériaux sains seront mis en place et compactés. Finalement, un béton bitumineux de type ACT 22 N sera posé sur une épaisseur de 8 cm.

J6 : Quatre zones devront être gravillonnées. Les emplacements des gravillonnages sont indiqués sur les plans ci-joints. Les petits taconnages seront indiqués directement sur place avec un spray. Deux banquettes devront être renforcées.

4. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux est établi comme suit :

Route forestière Veytaux – Champbabau	CHF	85'775.00
Route forestière Champbabau – En Combarosse	CHF	112'835.00
Route forestière En Combarosse - Sorebenne	CHF	67'500.00
Chemin des Raveyres	CHF	4'860.00
Ancienne Route de Sonchaux	CHF	119'100.00
Chemin de l'Eau	CHF	83'000.00
Sous-total HT	CHF	473'070.00
Divers et imprévus, environ 10%	CHF	47'307.00
Honoraires pour la réalisation du projet	CHF	32'000.00
Honoraires appel d'offres et surveillance des travaux	CHF	22'300.00
Honoraires conseils hydrogéologiques	CHF	5'000.00
Coût total phases 2 et 3 HT	CHF	579'677.00
TVA 8.1%	CHF	46'954.00
Coût total des travaux phase 2 (TTC)	CHF	626'631.00

5. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux sera démarrée dès l'approbation du préavis par votre Conseil, en avril ou en mai 2025.



6. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

6.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'069'611.19. Au 7 octobre 2024, ils se montent à CHF 923'345.01.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale. A ce jour, cette limite est intacte.

- Montant total des travaux	CHF	626'631.00
- Déduction de la subvention cantonale (estimation)	CHF	- 424'594.00
- Montant net à la charge de la Commune de Veytaux	CHF	202'037.00

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 40 ans dès 2025.

Les travaux de génie civil sont à amortir sur une durée de 40 ans conformément aux nouvelles normes MCH2 applicables dès le 01.01.2024.

6.2 Participation / subvention

Bien que les travaux soit subventionné à 70% par la Direction générale de l'environnement (DGE-forêt), seul 90% des 70% sont reconnus comme subventionnable sur les tronçons ouverts à la circulation.

6.3 Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 40 ans :

Intérêts et amortissement CHF 202'037.- x 3.66 % (système annuité fixe, taux d'intérêts 2%)	CHF	7'395.00
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------

6.4 Effets sur le personnel communal

La Municipalité intégrera le service des forêts dans la réalisation de ces travaux, pour en réduire au maximum les coûts. Ceux-ci sont les suivants :

- La fourniture du bois nécessaire aux constructions
- La main d'œuvre pour la réalisation des ouvrages en bois



6.5 Impact des travaux sur la nature et le paysage

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne concernent que la remise en état de la desserte existante et en aucun cas la construction de nouveaux chemins, de place à bois ou le changement de revêtement.

7. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 19/2024 de la Municipalité du 7 octobre 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3) ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Subventions cantonales : CHF 424'594.00
 - Emprunt bancaire : CHF 202'037.00
4. De prendre acte que le solde à charge de la Commune, soit CHF 202'037.00 sera amorti sur une durée de 40 ans.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 7 octobre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Chevalley



La Secrétaire :

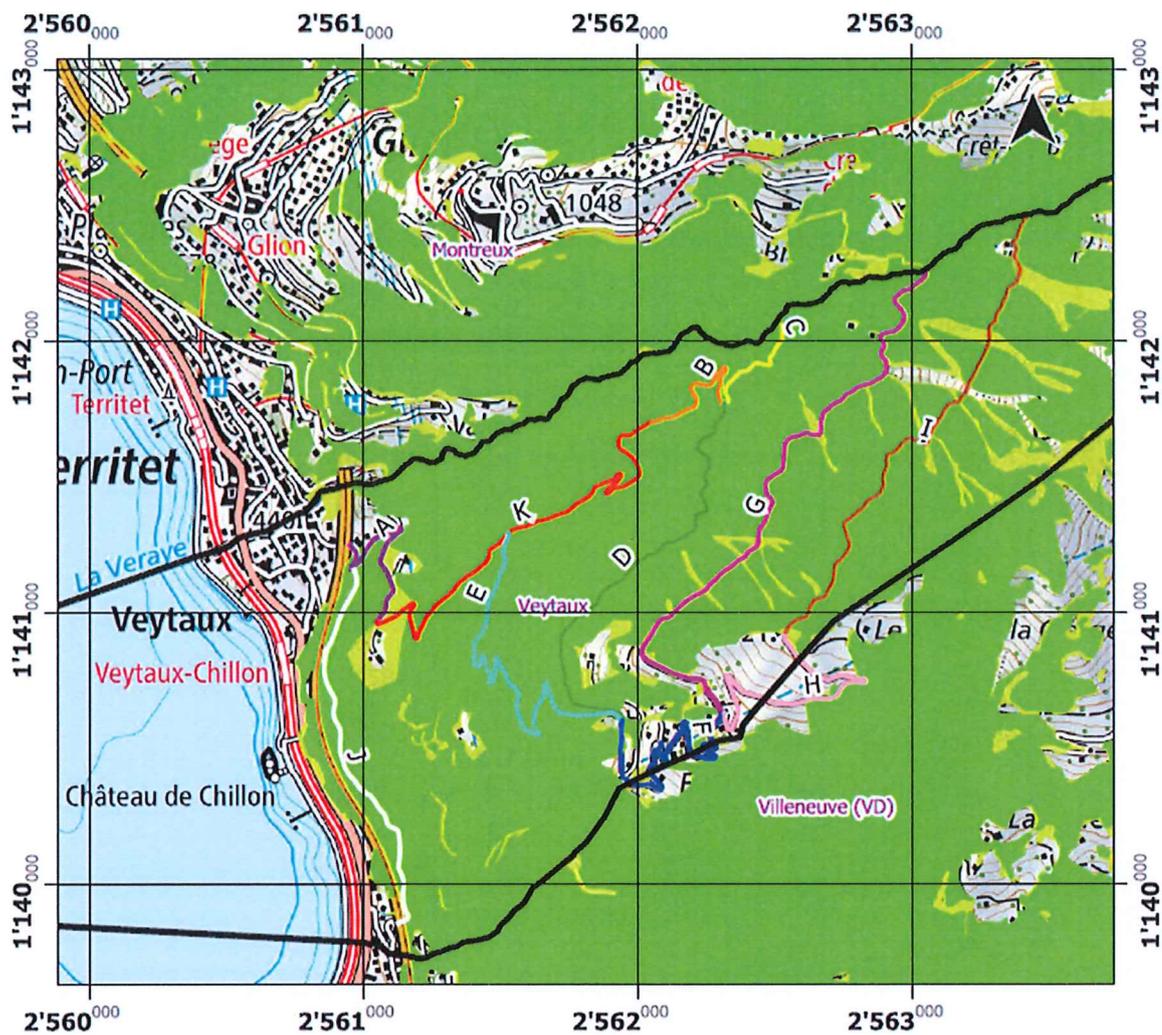

V. Ramadani

Annexe : plans de situation

Délégués municipaux : Messieurs I. Rinaldi et Ph. Andler, Conseillers municipaux







- | | | |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| A. Route forestière Veytaux – Champ Babau | G. Route forestière Sonchaux - Caux | Limite communale |
| B. Route forestière En Combarosse - Sorebienne | H. Route Sonchaux - Départ parapentes | |
| C. Route forestière Sorebienne - Gllion | I. Route forestière de Malajoux | Forêt protectrice |
| D. Chemin des Raveyres | J. Chemin de l'Eau | Surface boisée (forêts) cadastrée hors forêts protectrices |
| E. Ancienne route de Sonchaux | K. Route forestière Champ Babau – En Combarosse | |
| F. Route Villeneuve - Sonchaux | | |



